

Ville de Merlimont



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 10 JUIN 2020

à 19 h 00

Compte-rendu



L'an deux mille vingt, le 10 Juin à 19 heures,
Le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente sous la présidence de
Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS, Maire,
En suite de convocation en date du 4 Juin 2020 dont un exemplaire a été affiché
à la porte de la mairie et autres panneaux,
Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice
Monsieur Eric LEMAY arrivé 19 h 10
Secrétaire de séance : Madame Christine BOCHU

Approbation du compte-rendu du conseil municipal des 12 Février 2020 et 23
Mai 2020

Pas de commentaires. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

019 – Formation des commissions communales

Le Conseil Municipal de la Commune de Merlimont,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-21, L 2121-22,
Considérant que la présidence est dévolue de manière automatique à Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS,

Considérant que le nombre de membres dans une commission ne pourra excéder 8 hors président,

Considérant qu'il convient de transmettre aux Services de l'Etat les différentes commissions communales décidées en interne,

Considérant que leur élection a lieu a scrutin secret (article L 2121-21 du CGCT) sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité,

Considérant la proposition de Madame le Maire ci-dessous :

Commission développement économique et des activités commerciales

Vice-présidence : Véronique MERVEILLIE

Membres : - André FOURDRIGNIER
- Hervé COLLAS
- Stéphanie PAVY

Commission urbanisme, aménagement du territoire et attractivité touristique

Vice-présidence : Didier BRICOUT

Membres : - Olivier BEAUGRAND
- Chantal CUVELIER
- André FOURDRIGNIER
- Géry GOSSE
- Véronique MERVEILLIE
- Eric LEMAY
- Isabelle FEVRIER

Commission des finances

Vice-présidence : Didier BRICOUT

Membres : - Amélie JANKOWSKI
- Christine BOCHU
- Chantal CUVELIER
- Jessica DALL'ACQUA-DUMAINE
- Isabelle FEVRIER
- Jean Michel ROUSSEAU

Commission vie associative et évènementiel

Vice-présidence : Amélie JANKOWSKI

- Membres :
- Sandra CASTELAN
 - Claude SCANU
 - Olivier BEAUGRAND
 - Véronique MERVEILLIE
 - Céline PINGUET
 - Jean Michel ROUSSEAU
 - Hervé COLLAS

Commission écoles et périscolaires

Vice-présidence : Jessica DALL'ACQUA-DUMAINE

- Membres :
- Magali BARBERA
 - Jean Christophe DEMAREY
 - Gaël EVRARD
 - Céline PINGUET

Commission jeunesse, sport et citoyenneté

Vice-présidence : Olivier BEAUGRAND

- Membres :
- Claude SCANU
 - Magali BARBERA
 - Gaël EVRARD
 - Eric LEMAY
 - Stéphanie PAVY
 - Jessica DALL'ACQUA-DUMAINE
 - Jean Christophe DEMAREY

Commission développement durable, culture et patrimoine

Vice-présidence : Sandra CASTELAN

- Membres :
- André FOURDRIGNIER
 - Céline PINGUET
 - Jean Michel ROUSSEAU
 - Hervé COLLAS
 - Eric LEMAY
 - Marie Hélène LECUYER
 - Jean Christophe DEMAREY

Commission cadre de vie et fleurissement

Vice-présidence : Géry GOSSE

- Membres :
- Christine BOCHU
 - Marie Hélène LECUYER
 - Sandra CASTELAN
 - Bruno FRISCOURT
 - Claude SCANU
 - Isabelle FEVRIER

Commission action sociale, séniors et logement

Vice-présidence : Amélie JANKOWSKI

- Membres :
- Christine BOCHU
 - Bruno FRISCOURT
 - Géry GOSSE
 - Céline PINGUET
 - Stéphanie PAVY
 - Isabelle FEVRIER

Commission travaux et gestion courante

Vice-présidence : Géry GOSSE

- Membres :
- Chantal CUVELIER
 - Gaël EVRARD
 - Bruno FRISCOURT
 - Hervé COLLAS
 - Marie Hélène LECUYER

Commission Gros projets

Vice-présidence : Didier BRICOUT

- Membres :
- Gaël EVRARD
 - Jean Michel ROUSSEAU
 - Eric LEMAY
 - Sandra CASTELAN
 - Magali BARBERA

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal,

DECIDE d'élire les membres des commissions communales à main levée,
CREE les commissions ci-dessus,

DESIGNE les membres de ces commissions de la manière suivante :

Commission développement économique et des activités commerciales

Vice-présidence : Véronique MERVEILLIE

Membres : - André FOURDRIGNIER
- Hervé COLLAS
- Stéphanie PAVY

Commission urbanisme, aménagement du territoire et attractivité touristique

Vice-présidence : Didier BRICOUT

Membres : - Olivier BEAUGRAND
- Chantal CUVELIER
- André FOURDRIGNIER
- Géry GOSSE
- Véronique MERVEILLIE
- Eric LEMAY
- Isabelle FEVRIER

Commission des finances

Vice-présidence : Didier BRICOUT

Membres : - Amélie JANKOWSKI
- Christine BOCHU
- Chantal CUVELIER
- Jessica DALL'ACQUA-DUMAINE
- Isabelle FEVRIER
- Jean Michel ROUSSEAU

Commission vie associative et évènementiel

Vice-présidence : Amélie JANKOWSKI

Membres : - Sandra CASTELAN
- Claude SCANU
- Olivier BEAUGRAND
- Véronique MERVEILLIE
- Céline PINGUET
- Jean Michel ROUSSEAU
- Hervé COLLAS

Commission écoles et périscolaires

Vice-présidence : Jessica DALL'ACQUA-DUMAINE

- Membres :
- Magali BARBERA
 - Jean Christophe DEMAREY
 - Gaël EVRARD
 - Céline PINGUET

Commission jeunesse, sport et citoyenneté

Vice-présidence : Olivier BEAUGRAND

- Membres :
- Claude SCANU
 - Magali BARBERA
 - Gaël EVRARD
 - Eric LEMAY
 - Stéphanie PAVY
 - Jessica DALL'ACQUA-DUMAINE
 - Jean Christophe DEMAREY

Commission développement durable, culture et patrimoine

Vice-présidence : Sandra CASTELAN

- Membres :
- André FOURDRIGNIER
 - Céline PINGUET
 - Jean Michel ROUSSEAU
 - Hervé COLLAS
 - Eric LEMAY
 - Marie Héléne LECUYER
 - Jean Christophe DEMAREY

Commission cadre de vie et fleurissement

Vice-présidence : Géry GOSSE

- Membres :
- Christine BOCHU
 - Marie Héléne LECUYER
 - Sandra CASTELAN
 - Bruno FRISCOURT
 - Claude SCANU
 - Isabelle FEVRIER

Commission action sociale, séniors et logement

Vice-présidence : Amélie JANKOWSKI

- Membres :
- Christine BOCHU
 - Bruno FRISCOURT
 - Géry GOSSE
 - Céline PINGUET
 - Stéphanie PAVY
 - Isabelle FEVRIER

Commission travaux et gestion courante

Vice-présidence : Géry GOSSE

- Membres :
- Chantal CUVELIER
 - Gaël EVRARD
 - Bruno FRISCOURT
 - Hervé COLLAS
 - Marie Hélène LECUYER

Commission Gros projets

Vice-présidence : Didier BRICOUT

- Membres :
- Gaël EVRARD
 - Jean Michel ROUSSEAU
 - Eric LEMAY
 - Sandra CASTELAN
 - Magali BARBERA

020 – Fixation du nombre des membres du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)

VU le code de l’action sociale et des familles notamment les articles L 123-6 et R 123-7,
CONSIDERANT que le CCAS est géré par un conseil d’administration composé en nombre égal de maximum 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de maximum 8 membres nommés par le maire,

CONSIDERANT que, conformément à l’article R 123-7 du code de l’action sociale et des familles, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d’administration du CCAS,

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

FIXE le nombre de membres du conseil d’administration du CCAS à 6, soit :

- 3 membres élus par le conseil municipal,
- 3 membres nommés par le maire.

021 – Election des membres du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-21,

VU le code de l’action sociale et des familles notamment les articles L 123-6, R 123-8 et R 123-10,

VU la délibération n° 2020-020 du 10 Juin 2020 portant fixation du nombre des membres du conseil d’administration du CCAS,

CONSIDERANT que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d’élire en son sein les membres qui siégeront au conseil d’administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

CONSIDERANT que l’élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

CONSIDERANT que les sièges sont attribués aux candidats suivant l’ordre de présentation sur chaque liste,

CONSIDERANT que si plusieurs listes ont le même reste pour l’attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu’en cas d’égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Après cet exposé, le conseil procède à l’élection des membres au scrutin secret.

Madame Mary BONVOISON ALVES DOS SANTOS, Présidente de droit, propose :

- Amélie JANKOWSKI
- Céline PINGUET
- Géry GOSSE

Après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

Le conseil municipal,

PROCLAME élus membres du conseil d’administration du CCAS :

Madame Mary BONVOISON ALVES DOS SANTOS, Présidente de droit

- Amélie JANKOWSKI
- Céline PINGUET
- Géry GOSSE

022 – Désignation des représentants au Comité National d’Action Sociale (CNAS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 2 février 2007 portant modernisation de la Fonction Publique,

VU la loi du 19 février 2007 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU l’appel à candidatures,

Madame le Maire expose à l’Assemblée qu’à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal intervenu le 15 Mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité National d’Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Le CNAS permet d'offrir au personnel communal des prestations générales telles que :

- prêts,
- tickets Cesu,
- prestations pour le logement (déménagement, installation, aide générale),
- prestations pour le transport (permis de conduire, remise sur achat de véhicules neufs ou occasions)

Au titre du CNAS, il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant. Le Conseil Municipal propose :

- Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS,
- Monsieur Jean Michel ROUSSEAU

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal,**

DESIGNE au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

- Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS, titulaire
- Monsieur Jean Michel ROUSSEAU, suppléant.

023 - Désignation des représentants à la Fédération Départementale d'Energie 62 (FDE 62)

////////////////////////////////////

Le Conseil Municipal de la Commune de Merlimont,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal intervenu le 15 Mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais 62,

Au titre de la Fédération Départementale d'Energie 62, il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal propose :

- Monsieur Didier BRICOUT, délégué titulaire,
- M. Géry GOSSE, délégué suppléant.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal,**

DESIGNE à la Fédération Départementale d'Energie 62,

- Monsieur Didier BRICOUT, délégué titulaire,
- M. Géry GOSSE, délégué suppléant.

024 - Election des représentants au syndicat mixte EDEN 62

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal intervenu le 15 Mars 2020, il convient de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein de l'intercommunalité,

CONSIDERANT que l'élection des délégués doit avoir lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Au titre EDEN 62, il convient d'élire un délégué titulaire et deux suppléants.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

PROCLAME élus :

Délégué titulaire

- Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS

Délégués suppléants

- Sandra CASTELAN

- Didier BRICOUT

025 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21,

VU l'appel à candidatures,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal intervenu le 15 Mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECLARE Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS, Présidente de droit,

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

PROCLAME élus :

Délégués titulaires

- Didier BRICOUT

- Géry GOSSE

- Amélie JANKOWSKI

Délégués suppléants

- Sandra CASTELAN

- Bruno FRISCOURT

- Magali BARBERA

026 - Désignation du correspondant défense

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21 et L 2121-29,

VU la circulaire du Ministère de la défense en date du 26 Octobre 2001,

VU l'instruction ministérielle du 8 Janvier 2009 (000282),

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal intervenu le 15 Mars 2020, il convient de procéder à la désignation du correspondant défense,

CONSIDERANT que ce correspondant a pour mission d'intervenir dans le domaine de la politique de défense, du parcours citoyen, de la mémoire et du patrimoine,

Le conseil municipal, propose :

- M. Olivier BEAUGRAND

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal,

DESIGNE Monsieur Olivier BEAUGRAND, correspondant défense.

027 - Convention de partenariat d'éco-pâturage avec EDEN 62

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'étude de faisabilité d'un partenariat Ville de Merlimont/EDEN 62 dans le cadre de la mise en place d'un éco-pâturage au sein de la réserve foncière située entre le centre technique municipal et le parc de la mairie a été effectuée,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la mise en place de ce partenariat éco-pâturage par la signature d'une convention,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat d'éco-pâturage avec EDEN 62.

028 - Approbation d'un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération Départementale d'Energie 62 (FDE 62)

VU le Code des marchés publics aujourd'hui abrogé et notamment son article 9 et l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics applicable depuis le 1^{er} avril 2016 et notamment son article 26,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et suivants ;

VU les statuts de la FDE 62, et notamment ses articles 2 et 2-3,
VU la délibération n°2012-53 du 1er décembre 2012 du Conseil d'administration de la FDE 62 autorisant la constitution de la centrale d'achat et l'élaboration d'un modèle de convention d'adhésion à soumettre aux communes,
VU la délibération du 20 juin 2013 de la Commune de Merlimont portant adhésion à la centrale d'achat de la FDE 62,
VU la délibération n° 2017-112 du Conseil d'administration de la FDE 62 décidant que la centrale d'achat de la FDE 62 est habilitée à intervenir pour toute commande de prestations dans les domaines suivants :
– Actions tendant à maîtriser la demande énergétique, notamment des diagnostics et études en matière de dépenses en électricité et en gaz,
– Géoréférencement des réseaux d'éclairage public ;
VU cette même délibération décidant d'habiliter la centrale d'achat de la FDE 62 à assurer des activités d'achat auxiliaires au profit de ses adhérents ;
VU le modèle d'avenant à convention d'adhésion proposé par la FDE 62 aux adhérents de la centrale d'achat,
Considérant l'opportunité pour la Commune de Merlimont de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat de la FDE 62 dont elle déjà adhérente,
Considérant dès lors la nécessité de conclure l'avenant à la convention d'adhésion proposé par la FDE 62,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE l'intérêt pour la Commune de MERLIMONT de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat de la FDE 62 dont elle déjà adhérente ;
APPROUVE les termes du modèle de convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE 62 ci-joint ;
AUTORISE le Maire à signer avec la FDE 62 un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération conforme au modèle joint,
AUTORISE le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Commune de Merlimont par la centrale d'achat du FDE 62.

029 - Renouvellement de la convention de mise en place du service unifié des plages en Côte d'Opale entre les Communes de Merlimont, Cucq, Le Touquet et Camiers

VU la délibération du 8 avril 2019 portant sur le service unifié « surveillance des plages »,
VU le CGCT et notamment les articles L 5111-1, L 5111-1-1 et R 5111-1,
CONSIDERANT qu'il est utile que les communes puissent exercer ensemble la gestion de baignade par « regroupement des services et équipements existants »,
CONSIDERANT le projet de convention de mise en place du service unifié des plages en Côte d'Opale,
Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement du projet de convention de mise en place du service unifié des plages en Côte d'Opale pour une durée de 6 ans, renouvelable par reconduction expresse,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision

030 - Convention d'occupation de la parcelle AM 481 en partie pour l'installation des toilettes publics derrière la Chapelle

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'installation des toilettes publics derrière la Chapelle, la Commune s'est rapprochée de l'Association Diocésaine d'Arras afin d'obtenir un accord pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle appartenant au diocèse.

CONSIDERANT l'avis favorable de la part du Conseil administration du diocèse,

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention,

PREND en charge l'ensemble des frais notariés.

La séance est levée à 20 h00

Le Maire,

Mary BONVOISIN

